

DOCUMENT DE CADRAGE

MISSIONS DU TUTEUR-PARCOURS

Mention 1^{er} degré

Le tuteur parcours accompagne l'étudiant tout au long de sa formation, conçue comme un parcours permettant le développement progressif des compétences professionnelles nécessaires à son entrée dans le métier de professeur des écoles. Ce parcours qui se veut de plus en plus individualisé repose sur des choix de formation (modules de consolidation, module complémentaire, bloc concours) et l'acquisition progressive d'une forte réflexivité nécessaire au développement de la professionnalisation et soutenue par la construction d'une démarche portfolio. La démarche portfolio apparaît en effet davantage susceptible d'accompagner les étudiants dans l'identification explicite des ressources variées, qui sont au cœur des compétences professionnelles, et à la réflexivité nécessaire à la construction de ces dernières. Outil personnel des étudiants, l'usage d'un portfolio leur permettra :

- de réaliser, de sélectionner et d'analyser un **ensemble d'expériences pertinentes** en lien avec les BCC et les UE de chaque semestre,
- de s'exercer à **identifier et à tisser les ressources pertinentes** qui participent de la construction des compétences,
- et enfin de mettre en perspective **les progrès réalisés** quant à la construction des attendus de fin de formation, qui serviront d'appui lors des épreuves évaluatives prévues en fin de semestre 2 et 4.

Les étudiants sont accompagnés par un tuteur-parcours en M1 et en M2. Cet accompagnement sur le long terme doit favoriser la compréhension des enjeux de sa formation en lien avec la connaissance du parcours antérieur de l'étudiant et de ses projets professionnels afin de l'orienter au mieux dans son parcours de formation et dans les choix qu'il doit opérer. Le tuteur-parcours accompagne l'étudiant dans la démarche portfolio et le guide dans ses productions. Il peut organiser un temps de suivi commun pour l'ensemble de ses étudiants et/ou mettre en place des entretiens personnalisés sous la forme qui lui paraît la plus adaptée avec chaque étudiant afin de faire des bilans d'étapes de son parcours. Il organise et analyse avec l'étudiant les différentes traces intégrées ou produites pour le portfolio.

Temporalité du travail

S1	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} contact avec l'étudiant afin de faire un premier point d'auto-positionnement sur les objectifs de la formation, les compétences travaillées durant la formation et les attendus de fin de formation. Une première représentation initiale de compétences déjà acquises servira de base pour commencer à construire le parcours de formation. • Le tuteur pourra demander à l'étudiant de produire un premier écrit réflexif à porter au portfolio pour conduire l'étudiant à entrer dans l'outil sélectionné (nextcloud) et gagnera à partager avec lui cette trace. • Le tuteur veillera particulièrement à ce que l'étudiant entre dans la démarche portfolio tout au long de ce premier semestre.
S2	<ul style="list-style-type: none"> • Les évaluations peuvent servir de bilan du premier semestre sur les différents éléments de la maquette. • Le bilan formatif d'auto-positionnement oral qui aura lieu en fin de S2 permettra à l'étudiant de faire la preuve de la construction progressive des attendus de fin de formation grâce aux traces et écrits réflexifs qu'il aura décidé de faire valoir à partir de son portfolio.
S3	Le tuteur-parcours accompagne l'étudiant dans la conscientisation des progrès réalisés tout au long de son parcours de formation en lien avec l'ensemble des attendus de fin de formation. Les différents bilans d'observation formatifs réalisés durant les stages doivent légitimement être versés au portfolio afin que le tuteur-parcours puisse y avoir accès. Grâce à ce document, l'étudiant, conjointement avec le tuteur-parcours, doit prendre un recul réflexif sur ses pratiques qui se traduit, entre autres, par la production de traces.
S4	Le tuteur parcours amène l'étudiant à analyser son parcours de formation et à savoir en rendre compte dans le cadre de la deuxième épreuve orale du CRPE et dans le cadre de son entretien à visée professionnelle à la fin du S4.